



MARDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022

**TOURNOI ANDRE PERRIER**  
*Tournoi National*

*Organisé par le TT Saint  
Jeannais (Cat. B)*



HOMOLOGATION N° XX-XX/XX

2 Gymnases ; 32 Tables ; Gestion  
informatisée

**REGLEMENT**

Article 1 : Tableaux et dotations

Tableaux mardi 01/11/2022	Fin du pointage	Début Tableau	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	¼ Finaliste
A – NC à 699pts	<b>7h45</b>	8h00	30 €	10 €	7,50 €	5 €
B - NC à 1399pts	<b>7h45</b>	8h00	80 €	35 €	20 €	12 €
C - NC à 1999pts	<b>8h45</b>	9h00	150 €	70 €	35 €	18 €
D - NC à 1599pts	<b>9h45</b>	10h00	110 €	45 €	25 €	13 €
E - NC à 999pts	<b>10h45</b>	11h00	40 €	15 €	10 €	6 €
F - NC à 1799pts	<b>11h45</b>	12h00	130 €	60 €	30 €	15 €
G – Toutes séries	<b>12h45</b>	13h00	700 €	300 €	150 €	30 €
H - NC à 1199pts	<b>13h45</b>	14h00	75 €	30 €	15 €	10 €
I – Féminines	<b>14h45</b>	15h00	100 €	45 €	20 €	10 €
J - NC à N°400	<b>14h45</b>	15h00	200 €	75 €	40 €	20 €

Tous les tableaux seront primés moitié en liquide, moitié en bons d'achat Castano Sport sauf le tableau G Toutes Séries qui sera primé exclusivement en liquide.

Article 2 : Ce tournoi National est réservé aux **joueurs(euses) licenciés(ées) à la F.F.T.T sauf aux poussins.**

Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte par la fédération pour le calcul des classements.

Article 3 : Les rencontres se dérouleront sur **32 tables** suivant les règles générales de la F.F.T.T.  
Une liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur notre site <http://ttsj.fr/>

Article 4 : Dans chaque tableau, des **poules de 3 joueurs** seront organisées avec **2 qualifiés(ées)** par poule, suivies de rencontres à **élimination directe.**

Chaque tableau sera limité à 96 joueurs maximum. **Seul le paiement à l'inscription garantit la participation.**

Article 5 : Toutes les parties se joueront au meilleur des **5 manches de 11 points.**

Article 6 : Les dames sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent de la F.F.T.T.

Article 7 : Le **pointage** devra se faire au moins **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau seront scratchés pour le tableau.

- Article 8 : Afin d'assurer une gestion rigoureuse de cette compétition, nous demandons aux joueurs, joueuses de respecter les horaires. Un joueur sera scratché d'un tableau **10 min** après le premier rappel de son nom dans ce tableau.
- Article 9 : Le **tirage au sort** aura lieu en public, **15 minutes avant le début de chaque tableau.**
- Article 10 : Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat. **Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante immédiate.** Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré, sous peine d'exclusion définitive de la compétition.
- Article 11 : Les **droits d'engagement** sont fixés à **9 €** par joueur pour un tableau, **17 €** pour 2 tableaux et **24 €** pour 3 tableaux si inscription du joueur avant le **lundi 31 octobre 2022 à 19h00.** Les engagements sont **limités à 3 tableaux.** Il est impossible de s'engager à la fois dans les tableaux A et B.
- Article 12 : Le juge arbitrage du tournoi sera assuré par Sylvain Ferriere, Nathalie Paravy et Richard Drevon (JA3). Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute **inscription sur place.** En cas d'acceptation, celle-ci sera **majorée de 1 €** par tableau.
- Article 13 : Les **inscriptions** devront être effectuées au plus tard le **lundi 31 octobre 2022 à 19h00** :  
- soit par téléphone au 06 84 52 88 96 ou au 06 86 51 97 28  
- soit par mail : [tournoi@ttsj.fr](mailto:tournoi@ttsj.fr)  
- soit par courrier accompagné du paiement par chèque à l'ordre du TT St Jeannais à :  
Mr Gilles Gasparotto  
88 Impasse de la Combe – Route de St Jean – 38300 MAUBEC  
**- ou directement sur le site [www.ttsj.fr](http://www.ttsj.fr) avec paiement**  
**Seule cette dernière solution garantit une place dans les tableaux**
- Article 14 : Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs(euses) dont les licences seront validées (22/23) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2022/2023. Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant, en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer. Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un de ces moyens : attestation de licence personnelle au format PDF, attestation de licence collective au format PDF, accès internet à l'adresse <http://fftt.com/licence>, accès à la base de données fédérale à l'adresse <http://spid.fftt.com/home.do>, accès à l'application smartping pour smartphones (Android ou IOS).
- Article 15 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Article 16 : Une **buvette** avec sandwiches et boissons sera à la disposition des joueurs ainsi qu'un stand Castano Sport.
- Article 17 : Une tenue sportive sera de rigueur. Les balles seront fournies par les joueurs. Le tournoi se déroulera avec des balles en plastique.
- Article 18 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage de **Boost**, de la **Colle rapide**, de **Revêtements à picots modifiés** ou hors liste autorisée, est **interdit**, notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : « le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre » . Aucun manquement à ces règles ne sera accepté et il en va

de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. La ligue se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et les organisateurs ne pourront s'y opposer. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (§ 2.6). Pour consulter les règles du jeu : [http://www.fftt.com/reglements/regles\\_jeu.htm](http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm).

-Article 19 : Les **coupes** individuelles seront **acquises définitivement**.

Article 20 : Tous les tableaux seront primés **moitié en liquide, moitié en bons d'achat Castano Sport sauf le tableau G Toutes Séries** qui sera primé exclusivement en liquide. Tous les tableaux seront primés à partir des quarts de finale. Si le nombre d'engagés dans un tableau est inférieur à 32, la dotation des ¼ de finalistes de ce tableau sera supprimée (sauf tableau Féminines).

Article 21 : **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée**, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 22 : Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi. **Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement**, celui-ci sera affiché dans la salle.

